

**portant refus du transfert de pouvoirs de police
administrative spéciale au Président de La Roche sur Yon
Agglomération**

2026_A453

Monsieur le Maire de la commune de Mouilleron-le-Captif,
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 5211-9-2 ;
VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2026 relative à l'élection du Président de la communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon ;
VU les statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération ;
CONSIDÉRANT que La Roche-sur-Yon Agglomération exerce les compétences en matière d'assainissement, de collecte et traitement des déchets ménagers, de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, d'accueil des gens du voyage et d'habitat ;
CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de conserver certains pouvoirs de police administrative spéciale au profit du Maire ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Ne seront pas transférés au Président de La Roche-sur-Yon Agglomération, pour toute la durée de son mandat, les pouvoirs de police administrative spéciale suivants :

- police de l'habitat (sécurité des ERP à usage d'hébergement, sécurité et salubrité des immeubles, locaux et installations) ;
- police de l'interdiction du stationnement en dehors des aires d'accueil et des terrains de passage des gens du voyage ;

ARTICLE 2 :

Seront transférés au Président de La Roche-sur-Yon Agglomération, pour toute la durée du mandat, les pouvoirs de police administrative spéciale suivants :

- police de l'assainissement,
- police de la collecte des déchets ménagers,
- police de la publicité.

ARTICLE 3 :

La directrice générale des services de la Ville de Mouilleron-le-Captif est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée au Président de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Le Maire

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Moulleron le Captif,
Le 23 septembre 2026

Le Maire,



Jacky Godard
Maire de Moulleron le Captif
27 sept. 2026
Jacky GODARD

